COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2022

Le Conseil Municipal est convoqué le mercredi 26 janvier 2022 à 20h00 dans la salle du conseil municipal de la mairie.

Ordre du jour :

- Centre de Gestion de la Drôme Convention unique pôle santé et sécurité au travail
- Marché Artisanal 2022 : Demande de subvention au Département

L'an deux mil vingt deux et le vingt-six janvier à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Mme CAMPELLO Régina, Maire.

<u>Présents</u>: MARTIN Linda, DEL VITTO Fanny, CASTAGNA Pascal, MONNIER Muriel, TEYSSIER Serge, SEGUIN Patrick

Absents représentés : AUDRAS Amandine (pouvoir à TEYSSIER Serge)

Secrétaire de séance : SEGUIN Patrick

La Maire ouvre la séance à 20h00 en demandant au conseil municipal de désigner le secrétaire de séance : Unanimité pour SEGUIN Patrick

AJOUT D'UNE DELIBÉRATION n°03-2022 : Autorisation du maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022

Le Conseil municipal donne son accord sur cette modification à l'ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2021

Mme le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Délibération n°01-2022 – Convention unique en santé et sécurité au travail avec le centre de gestion de la Drôme

Mme le Maire informe les membres du conseil Municipal, que le Centre de Gestion de la Drôme, afin de faciliter et d'améliorer nos démarches administratives, a décidé de mettre en place une convention unique concernant les missions suivantes :

- médecine du travail : visite médicale périodique, visite médicale d'embauche, entretien infirmier, intervention en milieu de travail (...)
- inspection en santé et sécurité au travail : contrôle des conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité au travail, proposition de mesures de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels,
- psychologie du travail et des organisations : accompagnement à l'optimisation du fonctionnement des collectifs de travail,
- coaching : aide au développement de nouvelles compétences, amélioration des pratiques managériales. Le détail des missions figure dans la convention unique.

Vote pour à l'unanimité des membres présents et représentés

3. Délibération n°02-2022 – Marché artisanal du 26 juin 2022 – Demande de subvention au Conseil Départemental de la Drôme

Mme le Maire présente au conseil municipal le bilan financier du marché artisanal qui a eu lieu le 27 juin 2021.

Elle précise qu'il est possible que le Conseil Départemental de la Drôme puisse verser à la commune une subvention s'agissant de la seule manifestation organisée par la commune.

Elle permettrait alors de pérenniser et améliorer le futur marché 2022.

Vote pour à l'unanimité des membres présents et représentés

4. Délibération n°03-2022 – Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022

Mme le Maire rappelle l'article L 1612-1 du Code général des Collectivités Territoriales « l'exécutif de la collectivité territoriale peut ; sur autorisation de l'organe délibérant jusqu'au 15 avril et en l'absence d'adoption du budget avant cette date ; engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette »,

Il est proposé au Conseil Municipal de permettre à Madame le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 15 avril 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE Mme le Maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitres	BP 2021	25%
20 : Immobilisations incorporelles	4 200 €	1 050 €
21 : Immobilisations corporelles	16 100 €	4 025 €
Opérations	BP 2021	25%
2188 – 58 Achats divers Salle des Fêtes	1 000 €	250 €
21318 – 65 Défense Incendie	8 000 €	2 000 €

5. Questions diverses

1- Dates à retenir :

- Dimanche 20 février 2022 à 14h30: Loto du Comité des fêtes de Puygiron à la salle des fêtes
- **Dimanche 26 février 2022 :** Soirée belotte organisée par le comité des fêtes de Puygiron à la salle des fêtes (plus d'informations à venir)

- Samedi 5 mars 2022 : Soirée soupe de courge et jeux à la salle des fêtes organisée par l'A.C.C.A. Réservation au 06.12.12.28.07/06.60.60.95.15
- Élections présidentielles : les dimanches 10 et 24 avril 2022 bureau de vote à la Mairie Annexe
- Dimanche 22 mai 2022 : Méchoui de l'A.C.C.A (plus d'informations à venir)
- Élections législatives : les dimanches 12 et 19 juin 2022 bureau de vote à la Mairie Annexe
- Dimanche 26 juin 2022 : Marché Artisanal « Saveurs & Créateurs »

2- Local technique communal:

La démolition du local technique a été effectuée le 24/01/2022

La partie construction est en cours. La dalle a été coulée, en tenant compte du temps de séchage, le chantier devrait reprendre fin février début mars.

3- Fixation des tarifs de la redevance d'occupation du domaine public :

Madame le Maire indique au conseil municipal, qu'il conviendrait de fixer les tarifs de la redevance d'occupation du domaine public pour les commerces ambulants (camion pizza) et les terrasses de restaurant. Une réflexion est en cours sur le sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

La Maire Régina CAMPELLO La Secrétaire de séance Patrick SEGUIN